



DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS  
SOUS PRESSION NUCLÉAIRES

Dijon, le 30 juillet 2015

N° Réf : CODEP-DEP-2015-030390

Monsieur le Président du groupe  
permanent d'experts pour les  
équipements sous pression nucléaires  
Direction régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi  
3, place Paul Bec  
CS 39538  
34961 Montpellier Cedex 2

**Objet :** Tenue en service des cuves des réacteurs de 1300 MWe pendant la période décennale  
suivant les VD3  
Demande d'avis du GP ESPN

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'arrêté du 10 novembre 1999 relatif à la surveillance de l'exploitation du circuit primaire principal et des circuits secondaires principaux des réacteurs nucléaires à eau sous pression et de la préparation des troisièmes visites décennales des réacteurs de 1300 MWe, EDF a transmis le dossier de synthèse de justification de la tenue en service des cuves. Il s'agit du premier dossier de ce type pour ce palier.

Le dossier d'EDF présente les éléments de justifications en s'appuyant sur :

- la connaissance des matériaux irradiés, notamment le programme de surveillance de l'irradiation ;
- les études des transitoires pour lesquels l'identification et la description des transitoires les plus pénalisants pour la cuve ont été entièrement reprises ;
- les études mécaniques qui utilisent une correction de longueur appliquée à la ténacité du métal de base.

Etant donné l'importance de l'intégrité de la cuve du réacteur dans la démonstration de sûreté des centrales nucléaires à eau sous pression, ce dossier constitue un élément essentiel de la prise de position de l'ASN sur la poursuite d'exploitation de chaque réacteur de 1300 MWe pendant la période décennale suivant les VD3. L'ASN a sollicité l'avis de son appui technique, l'IRSN.

L'ASN doit désormais prendre position sur la poursuite d'exploitation des cuves des réacteurs de 1300 MWe pendant les 10 années suivant leur VD3.

Dans ce but, je vous prie de bien vouloir me faire connaître l'avis du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires que vous présidez sur la démonstration apportée par EDF concernant la tenue en service des cuves des réacteurs de 1300 MWe et plus particulièrement sur :

- la connaissance des matériaux et leur vieillissement;
- la pertinence des transitoires retenus ;
- les analyses mécaniques et les méthodes utilisées pour les conduire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur Général adjoint de l'ASN,**

**Signé**

**Jean Luc LACHAUME**